

# FRAIS DE SCOLARITÉ & DE RÉSIDENCE ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

## INSCRIPTION ET OUVERTURE DE DOSSIER

Frais d'ouverture de dossier : 50\$

Frais d'inscription/réinscription : 200\$

50 \$ de crédit en activités parascolaires en 2026-2027 si l'inscription est faite avant le 22 février 2026

## FRAIS AFFÉRENTS

Assurance scolaire	23,00 \$
Carte étudiante	2,00 \$
L'Association des parents, appelée « APECHS » <i>par famille versé à l'exécutif de l'association de parents</i>	20,00 \$
L'Association des parents, appelée « APECHS ». <i>par famille, en guise de dépôt pour l'entraide annuelle, versé à l'exécutif de l'association de parents</i>	100,00 \$
Reprographie	40,00\$
Activités pédagogiques	100.00\$
Informatique : réseautique, entretien, logiciel, service	353,00 \$
Service d'orientation	84,00 \$
Livres de lecture	<i>Entre 0 et 80 \$</i>
Cahiers imprimés au CHS	<i>Entre 0 et 20 \$</i>
Laboratoires de sciences	<i>10.00 \$ Secondaire 1 à 4</i>
Cadenas	<i>22,00 \$ Nouvel élève</i>
<b>TOTAL</b>	<b>722,00 \$</b>
	+ Livres de lecture, cahiers imprimés au CHS
	+ 22 \$ pour un nouvel élève (cadenas)
	+ 10 \$ pour les secondaires 1 à 4 (laboratoires)

## OPTIONS

Un choix de profils très diversifié est offert aux élèves. Les prix varient entre 95 \$ et 2000 \$. Pour connaître les possibilités, consultez le Guide des profils 2026-2027 ainsi que les formulaires. Choix et coût(s) disponible en juin 2026.

## TRANSPORT

Un service de transport est offert le dimanche soir et le vendredi soir pour la région de Québec. Nous avons trois points de chute : Galeries de la Canardière, Galeries de la Capitale et Ste-Foy (marché public). Les journées de transport sont décalées en fonctions des fermetures et des journées pédagogiques. Coût disponible en août 2026.

## **FRAIS DE SCOLARITÉS ET DE RÉSIDENCE**

### **ÉLÈVE RÉSIDENT**

Les frais de scolarité (3 845 \$) et de pension (5 855 \$), pour un élève résident, pour l'année scolaire visée par ce contrat sont de **9 700 \$**, soit **53.89\$ par jour**. Services inclus :

- 5 cours de 60 minutes & jusqu'à 2 études surveillées
- 3 repas (2 choix de menu)
- Activités parascolaires (Frais additionnel admissible selon le cas)
- Encadrement et surveillance 24 heures sur 24
- Animation et loisirs avec les membres du personnel
- Dépannage et récupération par les enseignants en dehors des heures de cours
- Suivi personnalisé par un intervenant
- Suivi d'orientation scolaire

### **ÉLÈVE EXTERNE**

Les frais de scolarité (3 845\$) et de résidence (2 810 \$), pour un élève externe, pour l'année scolaire visée par ce contrat sont de **6 655 \$**, soit **36.97 \$ par jour**.

- 5 cours de 60 minutes
- 1 dîner avec 2 choix de menu
- Activités parascolaires (Frais additionnel admissible selon le cas)
- Encadrement et surveillance jusqu'au départ (maximum 16h)
- Animation et loisirs avec les membres du personnel
- Dépannage et récupération par les enseignants en dehors des heures de cours
- Suivi personnalisé par un intervenant
- Service d'orientation scolaire

## **CAHIERS D'ACTIVITÉS**

À acheter par le responsable de l'élève à la Boutique Scolaire de Brassardburo ou au [www.maboutiquescolaire.ca](http://www.maboutiquescolaire.ca). Listes disponibles dès juillet 2026.

## **UNIFORME SCOLAIRE**

Les élèves du Collège doivent porter un uniforme scolaire de la collection « L'habit fait la mode » de Souris Mini. Achat en ligne au : [uniformeshmf.com](http://uniformeshmf.com) ou en magasin.

## **FONDATION COLLÈGE DES HAUTS SOMMETS**

Une contribution<sup>1</sup> de 150 \$ est ajoutée à la facturation dans le cadre de la Campagne annuelle de financement. Admissible à un reçu d'impôt.

---

<sup>1</sup> Contribution volontaire, facturée à moins d'un avis contraire écrit de votre part

## MESURE D'APPUI ET ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Travaillant toujours à offrir un support de qualité aux élèves ayant des difficultés et des besoins particuliers, ils pourront bénéficier d'un service personnalisé dans le but d'améliorer leurs apprentissages, leur autonomie et leur confiance en soi.

Selon l'étude du dossier de votre enfant, il se peut que celui-ci soit ciblé pour avoir de l'appui additionnel et/ou de l'accompagnement supplémentaire. À ce moment, ce(s) service(s) devient (deviennent) obligatoire(s). Nous offrons trois niveaux pour la mesure d'appui, ainsi que pour l'accompagnement supplémentaire.

### APPUI ADDITIONNEL

Service 1 : Toutes les mesures ci-bas au besoin et toutes les matières de base	1735 \$ / année
Service 2 : Toutes les mesures ci-bas au besoin et deux matières de base	1050 \$ / année
Service 3 : Toutes les mesures ci-bas au besoin et une matière de base	690 \$ / année
<ul style="list-style-type: none"><li>• Suivi et rencontre avec l'orthopédagogue au besoin;</li><li>• Cours d'appoint en mathématique et/ou français et/ou anglais selon les besoins;</li><li>• Suivi particulier en étude au besoin;</li><li>• Élaboration ou modification d'un plan d'intervention au besoin;</li><li>• Soutien par les Pairs Aidant;</li><li>• Adaptations en situation d'apprentissage et/ou d'évaluations (<i>requiert un diagnostic au dossier de l'élève</i>);</li><li>• Organisation scolaire hors classe (priorités, travail personnel et récupération) selon les besoins.</li></ul>	

### ACCOMPAGNEMENT SUPPLÉMENTAIRE

Accompagnement A	825 \$ / année
Accompagnement B	550 \$ / année
Accompagnement C	345 \$ / année
<p>Le service est déterminé selon le nombre de mesures requises et le degré de besoin de chaque élève. Voici la liste des mesures offertes :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Organisation matinale et au départ pour la fin de semaine;</li><li>• Suivi et accompagnement particulier en classe;</li><li>• Routine en résidence;</li><li>• Accompagnement social particulier;</li><li>• Suivi en travail social (accompagnement A).</li></ul>	

## **MODALITÉS FINANCIÈRES**

Les modalités de paiement seront transmises en août avec le détail des frais officiels à verser pour l'année scolaire. Il en est de même pour les élèves qui arrivent en cours d'année. Une facturation avec les coûts au prorata est transmise. Tous les paiements doivent être effectués par paiement préautorisé ou par chèque.

Voici les modalités de paiement :

- Frais de scolarité et de résidence : 1, 5 ou 10 versements le 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- Mesures d'appui et accompagnement : 1, 5 ou 10 versements le 1<sup>er</sup> de chaque mois.
- Fondation : 1, 5 ou 10 versements le 1<sup>er</sup> de chaque mois ou 1 chèque à l'ordre de la Fondation
- Frais afférents : 2 versements égaux le 1<sup>er</sup> septembre 2026 et le 1<sup>er</sup> janvier 2027.
- Options : 1 versement le 1<sup>er</sup> septembre 2026
- Transport scolaire: 2 versements égaux le 1<sup>er</sup> octobre 2026 et le 1<sup>er</sup> février 2027.

Pour dérogation à ces spécifications, une entente doit être prise avec la direction. Tous les paiements sans provisions (NSF) qui seront faits au nom du Collège des Hauts Sommets entraîneront des frais de 25 \$.

## **DÉPART**

Si l'établissement ou le responsable résilie le contrat après que la prestation des services ait été entreprise, il devra payer le prix des services fournis calculés en jours ainsi qu'une pénalité de 300 \$ définie à l'article 73 de la Loi sur l'enseignement privé.



Pour des renseignements supplémentaires, communiquer avec :  
Madame Jessica Racette  
(418) 823-2759 poste 222  
jraccette@deshautssommets.com